

# PLAN CLIMAT DU COTENTIN : DONNEZ VOTRE AVIS !

**Samedi 25 mars de 9h30 à 12h00, l'Agglomération du Cotentin organise un événement « grand public » autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à La Cité de la Mer. Ce temps d'échanges vise à informer la population qu'une consultation du public aura lieu en avril afin qu'ils puissent donner leur avis sur le projet.**

## **Le PCAET du Cotentin : Où en sommes-nous ?**

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération du Cotentin élabore son Plan Climat Air Energie Territorial afin d'apporter une réponse locale aux enjeux du changement climatique.

Après une phase de diagnostic, de définition d'une stratégie et d'un plan d'action co-construit avec les acteurs locaux, le PCAET est aujourd'hui soumis à l'avis de la population à travers une consultation publique.

Pour rappel, un PCAET est un outil de planification qui a pour but d'engager le territoire dans :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie ;
- le développement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique;
- l'amélioration de la qualité de l'air ;
- la réduction des vulnérabilités du territoire au changement climatique.

## **Un projet partagé avec la population**

La consultation publique est la dernière étape de l'élaboration du PCAET.

Le samedi 25 mars 2023, de 9h30 à 12h aura lieu un temps d'information et d'échange autour du PCAET avec les habitants.

Ce temps sera l'occasion pour la population d'avoir une présentation du plan, du choix stratégique et du programme d'actions. Cette rencontre sera étayée par la présentation d'actions concrètes mises en place sur le territoire du Cotentin :

- Je Rénov'en Cotentin ;
- Cap Cotentin ;
- Projet Alimentaire Territorial ;
- Soyons redoutable avec nos déchets.

Cet échange permettra également d'évoquer la consultation publique qui s'étendra du 10 avril jusqu'au 9 mai 2023. L'ensemble des éléments de cette consultation seront mis à disposition des habitants qui pourront pendant 30 jours donner leur avis et s'exprimer sur un espace dédié sur le site internet de l'Agglomération.

A l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations formulées sera rédigée. Le PCAET pourra ensuite être modifié pour tenir compte de ces avis avant une approbation définitive.